

Vontobel Fund – Global Environmental Change

Document juridique:

Publication sur les pages Web d'informations relatives aux produits financiers visés par l'article 9 du SFDR

La langue qui prévaut concernant les informations relatives aux produits sur notre page Web est l'anglais.

Résumé

Pour atteindre son objectif d'investissement durable, le Compartiment investit dans des émetteurs qui contribuent à des «Piliers d'impact» prédéfinis par le biais de leurs produits et services, en fonction de seuils de revenus prédéterminés et selon l'évaluation du Gestionnaire d'investissement qui permet d'établir une note d'impact exclusive. Les Piliers d'impact sont les suivants: infrastructures énergétiques propres, industrie économe en ressources, eau propre, technologie du bâtiment, transport à faibles émissions et gestion du cycle de vie. Les entreprises ciblées fournissent des produits et des services tout au long de la chaîne de valeur, qui peuvent résoudre les problèmes environnementaux urgents d'aujourd'hui, tels que la pollution environnementale, le changement climatique, la limitation des ressources, les progrès technologiques et les besoins croissants en infrastructures d'eau et d'eaux usées. Le Compartiment a ainsi l'intention d'investir en partie dans des investissements durables ayant un objectif environnemental tel que défini par la Taxonomie européenne. Ces objectifs sont notamment les suivants: «atténuation du changement climatique», «adaptation au changement climatique» et «transition vers une économie circulaire».

Afin de satisfaire aux objectifs d'investissement durable souhaités, le compartiment applique le cadre ESG suivant:

Contribution aux Piliers d'impact:

Le Compartiment investit dans des émetteurs qui contribuent aux Piliers d'impact grâce à leurs produits et services. Pour être éligible à l'investissement,

- les sociétés bénéficiaires doivent contribuer positivement à au moins un des Piliers d'impact, l'entreprise devant tirer au moins 20% de ses revenus d'activités économiques qui favorisent au moins un des Piliers d'impact; par conséquent, lorsqu'un émetteur tire plus de 20% de ses revenus d'activités économiques qui contribuent à au moins un des Piliers d'impact et respecte les autres volets de la stratégie d'investissement, il sera considéré comme un investissement durable,
- les sociétés bénéficiaires des investissements doivent obtenir une note positive en matière de Stratégie d'impact (« note de Stratégie d'impact »). Le Gestionnaire d'investissement évalue systématiquement les stratégies d'impact des sociétés bénéficiaires, sur la base d'une notation qualitative selon six critères (note de -3 à +3), reflétant les avantages liés à la stratégie d'une société bénéficiaire, ainsi que par rapport à ses pairs ou à des branches similaires. Ces six notes sont additionnées pour obtenir une note globale de Stratégie d'impact pour chaque entreprise.

Approche par exclusion:

Le Compartiment exclut les émetteurs qui ne satisfont pas au niveau 3 de l'Exclusion framework de Vontobel. Vous trouverez de plus amples informations sur ce point à l'adresse: <https://www.vontobel.com/esg-library>.

Comme le produit financier porte le label Towards Sustainability de Febelfin, des critères d'exclusion supplémentaires définis par la norme de qualité du label peuvent s'appliquer. Ils sont décrits ici: <https://towardssustainability.be>.

Suivi des controverses critiques:

- Le Gestionnaire d'investissement a établi un processus de suivi des incidents ou des situations au cours desquels les activités d'un émetteur peuvent avoir des effets négatifs sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce processus a pour objectif de veiller à la conformité avec les normes internationales, telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce processus repose d'abord sur l'utilisation de données de tiers et implique ensuite un examen structuré complet mené par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement exclut les titres des émetteurs qui (i) violent les normes et standards promus par le Compartiment ou (ii) sont impliqués dans des controverses critiques, y compris celles liées aux questions de gouvernance. Toutefois, le Gestionnaire d'investissement reconnaît que l'exclusion de ces émetteurs n'est pas toujours la meilleure approche pour atténuer les effets négatifs de leurs activités. Dans ce cas, à condition qu'ils fassent preuve d'une bonne gouvernance, le Gestionnaire d'investissement surveillera ces émetteurs s'il les estime capables d'accomplir des progrès convenables, par exemple par le biais d'activités d'actionnariat actif.

Sélection:

- Le Compartiment investit dans des titres de sociétés émettrices qui obtiennent la notation ESG minimale (le minimum est fixé à B, sur une échelle allant de AAA à CCC, AAA étant la meilleure note et CCC la plus mauvaise), fournie par un fournisseur de données ESG tiers sélectionné par le Gestionnaire d'investissement, à savoir MSCI ESG. Ce modèle évalue les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques à chaque secteur. Ces critères se réfèrent aux activités et aux performances des sociétés en matière de protection de l'environnement dans la production, de conception écologique des produits, de relations avec les employés, de normes environnementales et sociales dans la chaîne d'approvisionnement et de systèmes de gestion. Le modèle ESG note les entreprises par rapport aux autres entreprises du secteur.

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant de satisfaire à l'objectif d'investissement durable du Compartiment sont les suivants:

- Le Compartiment investit dans des émetteurs ayant obtenu une note positive en matière de Stratégie d'impact.
- Le Compartiment investit dans des entreprises qui tirent au moins 20% de leurs revenus d'activités économiques qui favorisent au moins un des Piliers d'impact.
- Le Compartiment exclut les titres d'émetteurs qui ne respectent pas certaines normes et standards mondiaux promus par le Compartiment ou qui sont exposés à des controverses critiques (sauf si le Gestionnaire d'investissement estime que des progrès raisonnables peuvent être réalisés, par exemple, par des mesures d'actionnariat actif). Ces controverses peuvent être liées à des questions environnementales, sociales ou de gouvernance.
- Le Compartiment investit dans les titres de sociétés émettrices qui obtiennent la notation MSCI ESG minimale fixée pour ce Compartiment (note ESG de B).
- L'analyse ESG couvre 100% des titres du Compartiment. L'utilisation des données ESG peut présenter des limites méthodologiques.

Enfin, dans le but de mesurer la réalisation de chaque investissement durable associé à un objectif environnemental, le Compartiment rendra compte des indicateurs de durabilité définis, dans le cadre de son rapport périodique annuel. Les indicateurs de durabilité sont obtenus à partir des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant de réaliser les investissements durables associés à un objectif environnemental.

Informations importantes

Dans tous les cas, les souscriptions de parts du fonds ne doivent reposer que sur la base du prospectus de vente actuel («Prospectus de vente»), du Document d'information clé (pour l'investisseur) [DIC(I)], des statuts et des derniers rapports annuels et semestriels du fonds, après avoir fait appel aux conseils d'un spécialiste financier, juridique, comptable et fiscal. En cas de doute concernant le contenu du présent document ou pour toute question, nous vous invitons à consulter vos conseillers professionnels et/ou vos conseillers en investissement.

Les informations contenues dans le présent document peuvent avoir été révisées, soit après le 1^{er} janvier 2023 (date d'entrée en vigueur des normes techniques de réglementation du règlement SFDR), soit après le lancement du produit financier. Les mises à jour peuvent avoir été effectuées afin de clarifier des sujets spécifiques ou en vue de s'aligner sur toute modification de l'approche ESG du produit financier. Vous trouverez la date applicable au présent document en haut de la page ainsi que dans le nom de fichier du présent document.